



ATTESTATION


Déclaration des personnes responsables, conformément à l'article 2 de l'instruction n° 2005-11

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque de Bretagne SA, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, leur rapport dans lequel ils m'indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent rapport financier annuel, ainsi qu'à la lecture de l'ensemble des documents.

Fait à Rennes le 27 août 2010,



Jean Claude LALLEMANT
Président Directeur Général,